

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 105 : MULTI-ACCUEIL – MAJORATION TARIFAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est possible d'instituer une majoration tarifaire horaire pour l'accueil des enfants des familles qui ne résident pas sur le territoire de Noblat.

Cette majoration tarifaire s'applique uniquement sur la part restant à la charge de la famille après déduction de la participation de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe la majoration horaire à 20 % pour les familles domiciliées en dehors du territoire de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 02/12/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture	
Objet de l'acte :	MULTI ACCUEIL-MAJORATION TARIFAIRE
Date de transmission de l'acte :	09/12/2010
Date de réception de l'acte :	09/12/2010
l'accusé de réception :	
Numéro de l'acte :	2010-105 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20101202-2010-105-DE
Date de décision :	02/12/2010
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers